

AVIS PUBLIC

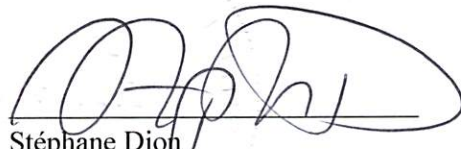
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 FÉVRIER 2023, 18H30

AVIS PUBLIC, est par la présente donné, par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le mardi 21 février 2023, à 18h30, à La Chapelle, située au 364 rue St-Joseph, à Laurier-Station.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

- 1. Validation de l'avis de convocation**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023
 - 3.2. Adoption règlement 02-23 / Règlement modifiant le règlement 12-22 décrétant la tarification des biens et services 2023
- 4. Loisirs et culture**
 - 4.1. Adoption règlement 01-23 / Règlement d'emprunt d'un montant de 490 428,11\$ concernant la réfection des terrains de tennis et stationnement
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

Donné à Laurier-Station, ce 15^e jour du mois de février 2023.



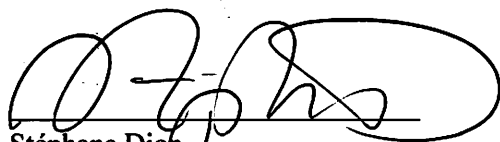
Stéphane Dion
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné **STÉPHANE DION**, greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Site internet de la Municipalité
- Babillard prévu à cet effet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de février 2023



Stéphane Dion
Greffier-trésorier